

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC80

présenté par

M. Bournazel, Mme Auconie, M. Becht, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier et M. Vercamer

ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'établissement assure également la gestion du fonds d'intervention pour la sécurité des sites et des manifestations culturelles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à donner une base légale au fonds d'intervention.